

# Les ESPACES NATURELS PROTEGES en France



Une pluralité d'outils au service de la conservation de la biodiversité

# Les espaces naturels protégées en France

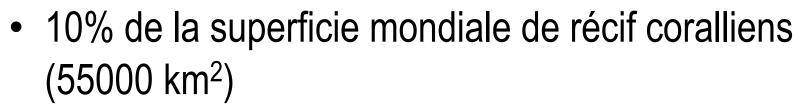
Les statuts de protection du patrimoine naturel et leur correspondance avec les catégories UICN d'aires protégées

- 1. Le système français de protection de la nature
- 2. Statuts de protection
- 3. Classification UICN des aires protégées



### Les responsabilités françaises

- Carrefour biogéographique européen (4/5)
- Pays mégadivers
- 2<sup>nd</sup> domaine maritime mondial



• 20% des atolls de la planète



### Les responsabilités françaises

Statut: DOM

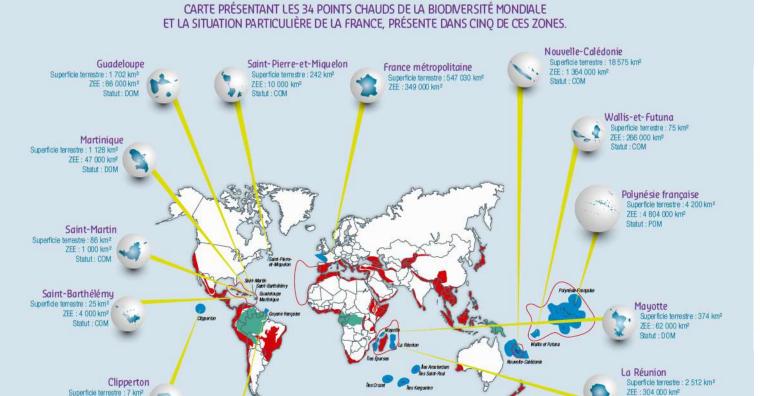
Terres Australes et

ZEE: 2 500 000 km<sup>2</sup>

Statut : COM

Antarctiques françaises

Superficie terrestre: 7829 km²



Terres Australes et Antarctiques Françaises

💹 Domaine maritime français 📕 Pointa chauda" 📗 Zones forestibres majeures 🔘 Pointa chauda où la France est présente

Source: UICN France 2009 (d'après Cl/Myers et al., Nature, 2000)

ZEE: 434 000 km<sup>2</sup>

Statut : COM

Guyane française

ZEE: 126 000 km<sup>2</sup>

Statut: DOM

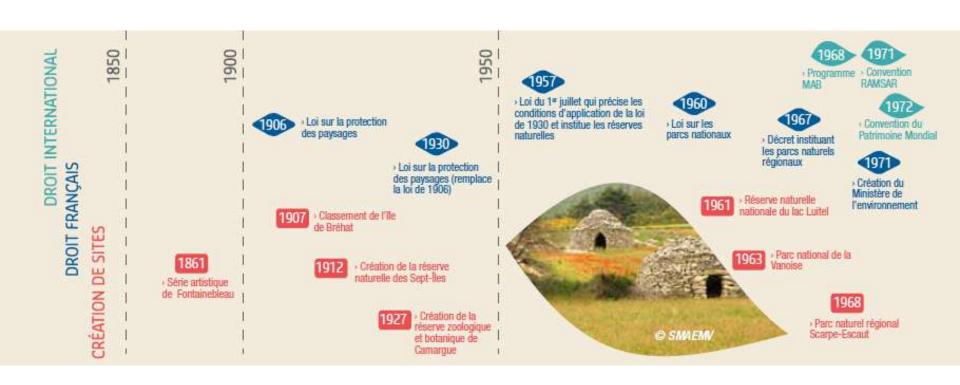
Superficie terrestre: 86 504 km²



### Le saviez-vous ?

- La Guyane possède le plus grand bloc de forêt tropicale non fragmenté du mondo.
- Les lles Crozet et Kerguelen hébergent les communautés d'oiseaux les plus diversifiées du monde austral.
- La Nouvelle-Calédonie est à la fois une zone d'endémisme pour les oiseaux, un centre de diversité pour les plantes, un point chaud de la biodiversité et regroupe quatre écorégions. Le territoire possède la seconde plus grande barrière récifale du monde.
- L'archipel de Polynésie française compte 118 îles et près de 12 800 km² de récifs coralliens.
- Le lagon de l'île de Mayotte est l'un des rares au monde à présenter une double barrière de récifs coralliens.

### Chronologie



Les initiatives pionnières de préservation de paysages et d'espèces emblématiques Le développement du droit de la protection de la nature

### Chronologie



L'émergence de la biodiversité et du développement durable Grenelle

### **Engagements**

### Grenelle de l'environnement

- SCAP (placer au moins 2% du territoire métropolitain sous protection forte d'ici 2020),
- Trame verte et bleue



### Grenelle de la mer

Conserver 10% des eaux marines sous juridiction nationale d'ici 2012 et 20% d'ici 2020, dont la moitié en réserves halieutiques

### Les outils de protection



### Diversité d'approches



Echelons de

### Organisation internationale Union européenne

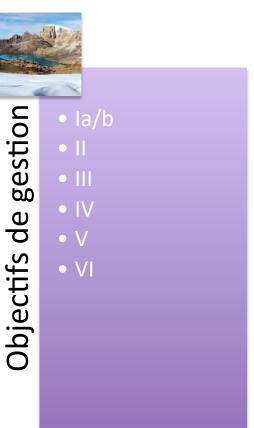
- Etat
- Région
- Département
- Commune ou groupement intercommunal

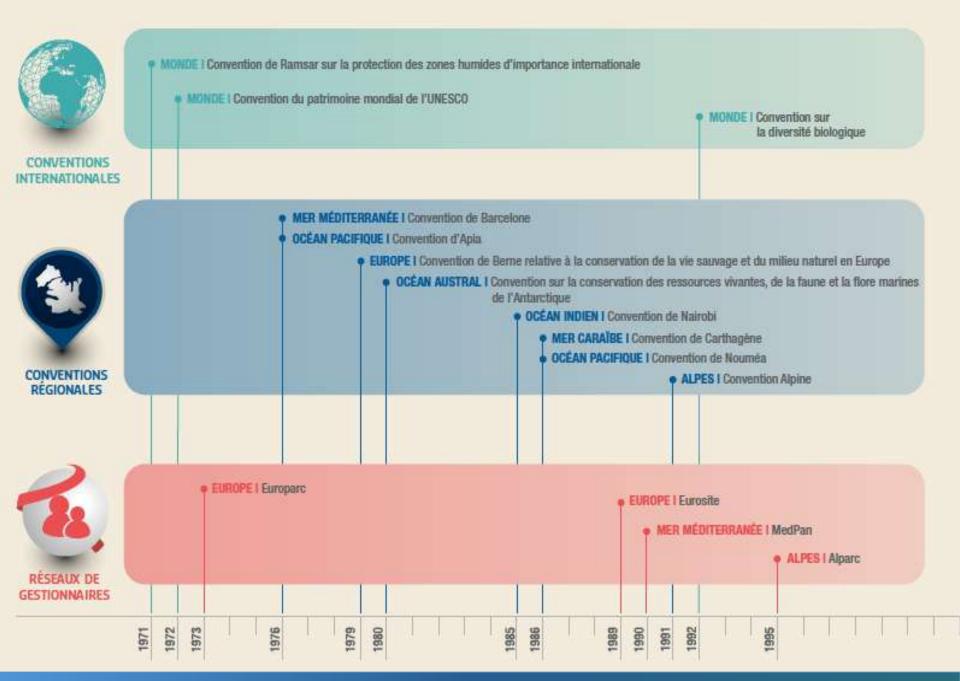


Modalités de

## Maîtrise foncière









- Bien naturel ou mixte du patrimoine mondial
- Site Ramsar
- Réserve de biosphère
- Sanctuaire pour les mammifères marins
- Site d'une convention des mers régionales







Nombre:

Superficie: de 118 km² (Golfe de Porto) à 15 743 km²

(lagons de Nouvelle-Calédonie)

Gestionnaire: Ministère, établissement public, collectivité,

association

### **Objectif**

La « Convention concernant la protection du patrimoine culturel et naturel » a été adoptée à Paris en 1972 par la Conférence générale de l'UNESCO afin d'aider les Etats à identifier, préserver et promouvoir des sites naturels et culturels reconnus pour leur valeur universelle exceptionnelle.







Nombre: 46

Superficie: de 2,07 km<sup>2</sup> (étangs des salines en Martinique)

à 22 700 km² (Terres australes françaises)

Gestionnaire : Collectivité, association, Conservatoire du littoral

### **Objectif**

Un site Ramsar est un espace désigné au titre de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (1971), dont l'objectif est de promouvoir la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides.





Nombre: 11

Superficie: de 205,98 km² (Iroise) à 24 000 km² (Bassin de

la Dordogne)

Gestionnaire: Etablissement public, collectivité ou association

### **Objectif**

Une réserve de biosphère est un espace terrestre ou marin établi dans le cadre du Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère (MAB), qui a pour objectif de promouvoir une relation équilibrée entre l'homme et la nature. Elle remplit trois fonctions fondamentales qui se renforcent mutuellement: la conservation de la biodiversité, le développement économique et l'appui à la recherche.

Agoa







Nombre: 2

Superficie: de 87 500 km² (Pelagos) à 138 000 km² (Agoa)

Gestionnaire: Secrétariat international/Etat

### **Objectif**

Un sanctuaire pour les mammifères marins est une catégorie d'aire marine protégée sui generis qui vise à protéger des espèces ciblées et leurs habitats de toute perturbation humaine (pêche, pollution, capture accidentelle, dérangement), dans un espace maritime étendu.





Nombre :

Superficie: -

Gestionnaire : Etat, établissement public, collectivité,

association

### **Objectif**

Plusieurs conventions des mers régionales prévoient à travers des protocoles spécifiques la possibilité d'établir des zones protégées afin de restaurer, préserver ou maintenir les ressources naturelles fournissant des bénéfices socio-économiques, les habitats d'espèces menacées ou endémiques, et les écosystèmes marins et côtiers représentatifs.

### Niveau européen



- Réserve biogénétique
- Site Natura 2000

### Niveau européen





**Objectif** 

Crée en 1973 par le Conseil de l'Europe, le réseau des réserves biogénétiques vise à conserver des exemples représentatifs de la flore, de la faune et des zones naturelles d'Europe.

Nombre: 35

Superficie: de 0,015 km² (Saint-Nicolas-des-Glénan) à

131 km<sup>2</sup> (Camarque)

Gestionnaire: -

### Niveau européen







Nombre: 1 753

Superficie : les plus petits sites sont des clochers, le Pertuis est

le plus grand site marin (8 192 km²) et la Sologne

est le plus grand site terrestre (3 461 km²)

Gestionnaire : Collectivité territoriale, établissement public,

association, Etat

### **Objectif**

Natura 2000 est le principal réseau écologique européen et le plus grand réseau d'espaces protégés au monde. Il vise à conserver ou à rétablir des habitats naturels et semi-naturels et des espèces à forts enjeux de conservation en Europe, tout en prenant en compte les exigences économiques et sociales des territoires concernés.



- Parc national
- Réserve naturelle nationale
- Parc naturel marin
- Réserve biologique
- Réserve naturelle de chasse et de faune sauvage
- Site classé/inscrit
- Site du Conservatoire du littoral















Nombre:

de 19 km² (Port-Cros) à 33 850 km² (Guyane) Superficie:

de 880 km² (Réunion) à 13 590 km² (Guyane)

Gestionnaire : Etablissement public de l'Etat

### **Objectif**

Un parc national vise à protéger de grands ensembles d'écosystèmes terrestres et marins, et également un patrimoine culturel et paysager exceptionnel. Chaque parc national se compose de deux secteurs à la réglementation distincte: une aire centrale appelée zone cœur (catégorie II), où l'Etat assure une protection maximale du patrimoine naturel et encadre strictement les activités humaines; une zone périphérique dite aire d'adhésion (catégorie V), où des communes volontaires s'engagent dans une politique de développement durable, en appui à la protection du cœur du parc national.









Nombre: 165

Superficie: de 0,0061 km² (réserve naturelle du Toarcien)

à 22 700 km² (réserve naturelle des Terres

australes françaises)

Gestionnaire: Association, établissement public, collectivité

territoriale, groupement d'intérêt public, fonda-

Réserve naturelle

nationale

tion propriétaire privé (selon les cas)

### **Objectif**

Une réserve naturelle nationale a pour vocation de préserver à long terme des milieux naturels exceptionnels, fonctionnels et écologiquement représentatifs, ainsi que des espèces à forte valeur patrimoniale, des patrimoines géologiques ou paléontologiques











Nombre: 5

Superficie: de 110 km² (estuaires picards et mer d'Opale)

à 68 313 km² (Mayotte)

Gestionnaire: Etablissement public

### **Objectif**

Un parc naturel marin vise à protéger une vaste zone marine d'intérêt particulier pour la biodiversité, à développer la connaissance des milieux marins et à assurer une gestion durable des ressources naturelles.











Nombre: 233

Superficie: de 0,0025 km² (RBD de Bassy) à 693,73 km²

(RBD de Lucifer Dekou-Dekou)

Gestionnaire: Etablissement public

### **Objectif**

Une réserve biologique protège des espèces ou des habitats considérés comme remarquables ou représentatifs, dans des milieux forestiers ou associés à la forêt comme par exemple des tourbières, des dunes littorales et des landes.



### Réserve nationale de chasse et de faune sauvage







Nombre: 9

Superficie: de 17 km² (Caroux-d'Espinouse) à 73 km² (Golfe

du Morbihan)

Gestionnaire: Etablissement public, association

### **Objectif**

Une réserve nationale de chasse et de faune sauvage (RNCFS) vise à protéger des espèces de faune sauvage à forte valeur patrimoniale. Apparues en 1968 pour faciliter la reproduction du grand gibier en vue d'actions de repeuplement, les RNCFS sont sélectionnées pour leur intérêt scientifique ou en raison de la présence d'espèces rares ou remarquables.



Nombre: 2 687 (sites classés)

Superficie: 9 339 km² (sites classés)

Gestionnaire : Collectivité territoriale, secteur privé

### **Objectif**

la France s'est dotée depuis 1930 d'une législation spécifique afin de préserver des monuments naturels, des paysages et des sites présentant un intérêt remarquable du point de vue historique, légendaire, artistique ou scientifique. La loi prévoit deux niveaux de protection, le classement et l'inscription, qui mobilisent des outils de gestion différents.

### Conservatoire du littoral









Nombre: 667

Superficie: 1 420 km² et 1 200 km de linéaire côtier protégés

Gestionnaire: Collectivités territoriales, établissements

publics, associations

### **Objectif**

Depuis 1975, l'établissement public acquiert des espaces fragiles et menacés sur le littoral et les rivages lacustres afin d'assurer leur protection définitive. Cette politique foncière vise à sauvegarder les espaces naturels côtiers et lacustres d'intérêt écologique et paysager, tout en assurant leur accès au public.



- Parc naturel régional
- Réserve naturelle régionale/de Corse
- Espace d'intervention des Conservatoires d'espaces naturels







# Parc naturel régional © PNR des Pyrénées Catalanes

Nombre: 48 dont 2 en outre-mer

Superficie: de 243 km²(vallée de Chevreuse) à 3 973 km²

(volcans d'Auvergne)

Gestionnaire : Collectivité territoriale (syndicat mixte)

### **Objectif**

Un parc naturel régional est un territoire rural ou péri-urbain dont le patrimoine naturel, culturel et paysager représente un ensemble remarquable et cohérent, mais fragile et menacé, et où les acteurs locaux s'engagent autour d'un projet pour concilier la protection et la mise en valeur du patrimoine avec le développement local.



Nombre: 119 | 6

Superficie: 304 km² | 834 km² (de 0,03 km² à 794 km²)

Gestionnaire : Association, établissement public, collectivité

territoriale, groupement d'intérêt public,

fondation, propriétaire privé

### **Objectif**

Une réserve naturelle régionale ou de Corse répond aux mêmes objectifs et caractéristiques qu'une réserve nationale. Elle a pour vocation de préserver à long terme des milieux naturels exceptionnels, fonctionnels et écologiquement représentatifs, ainsi que des espèces à forte valeur patrimoniale.

















Nombre: 2 374

Superficie: 1 316 km²

Gestionnaire: Association

### **Objectif**

Les conservatoires d'espaces naturels (CEN) contribuent à préserver le patrimoine naturel et paysager à travers la gestion d'un réseau de sites naturels cohérent et fonctionnel contribuant activement à la préservation des trames verte et bleue.

### Niveau départemental



- Espace naturel sensible
- Arrêté de protection de biotope ou de géotope

### Niveau départemental









lombre: 3 050

uperficie: 1 700 km²

estionnaire : Collectivité territoriale

### **Objectif**

Un espace naturel sensible (ENS) vise à préserver des milieux naturels et des paysages, et à les aménager pour offrir des espaces récréatifs au public, lorsque les caractéristiques du lieu le permettent.

### Niveau départemental









Nombre: 715

Superficie : de quelques mètres carrés (clochers d'église) à

257 km² (sables blancs de Mana)

Gestionnaire: Aucun

### **Objectif**

Un arrêté de protection de biotope ou de géotope est un outil de protection réglementaire qui a pour objectif de conserver les habitats d'espèces protégées ou, prochainement, les sites d'intérêt géologique afin prévenir leur disparition. Il peut s'agir par exemple de sites nécessaires à l'alimentation, au repos, à la reproduction ou à la survie d'espèces remarquables protégées.

### Niveau communal



- Espace boisé classé
- Zone naturelle et forestière (N) de plan local d'urbanisme

### Niveau communal





**Objectif** 

Le classement en espace boisé (EBC) vise à protéger ou à créer des boisements ou des espaces verts, notamment en milieu urbain ou péri-urbain.

stionnaire : Collectivité territoriale

### Niveau communal





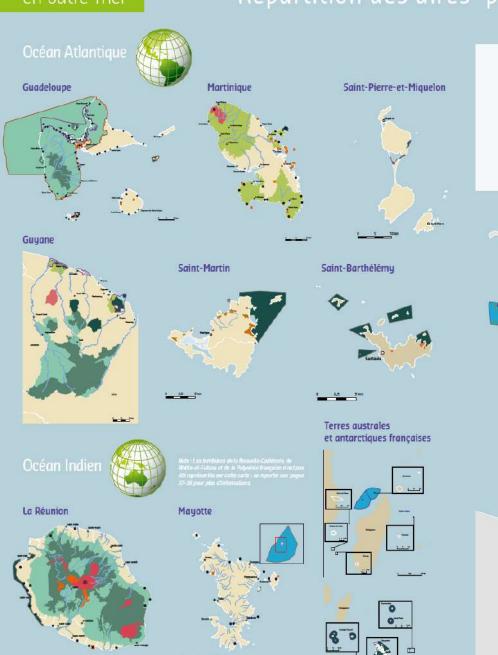
**Objectif** 

Le classement en zone naturelle et forestière (N) vise à protéger des secteurs d'une commune, en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique.

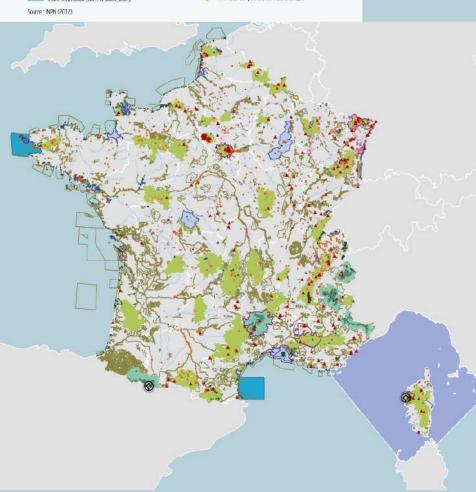
stionnaire : Collectivité territoriale

#### Répartition des aires protégées françaises

en métropole







### Nombre et superficie

Statuts	Nombre	Superficie (ha)
Sites du patrimoine mondial	4	3 021 406
Réserves de biosphère	11	4 051 275
Sites Ramsar	41	3 466 663
Parcs nationaux	10	5 239 581
Réserves naturelles	252	2 945 138
Réserves nationales de chasse	9	36 173
Réserves biologiques	221	163 398
Arrêtés de protection de biotope	766	186 232
Parcs naturels régionaux	48	7 865 769
Parcs naturels marins	3	7 576 531
Sites du CdL	669	130 857
Sites CEN	720	15 355

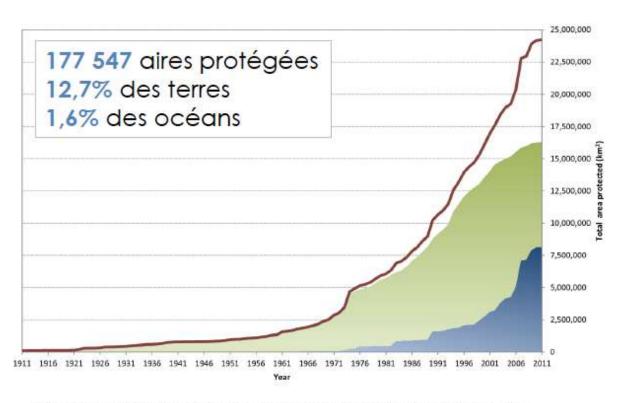
## Les catégories UICN





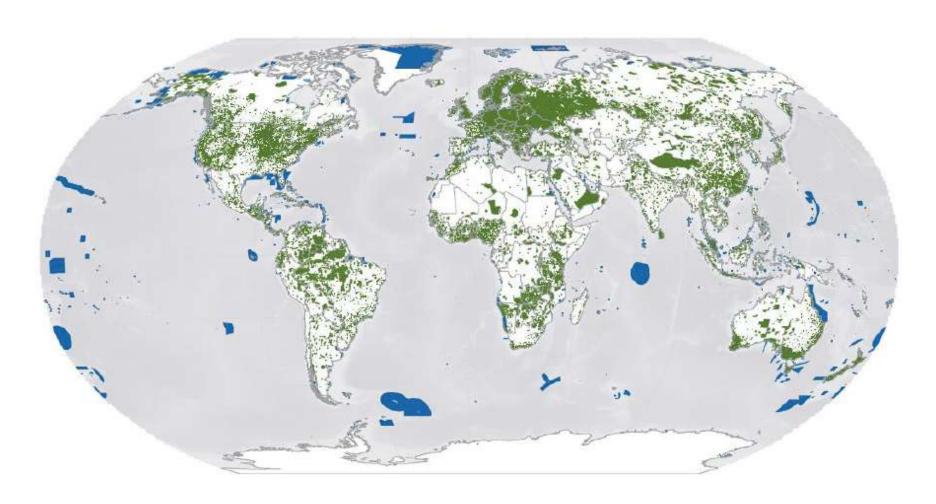
### Croissance

#### Croissance cumulée des aires protégées



Source: IUCN and UNEP-WCMC (2012) The World Database on Protected Areas (WDPA): February 2012. Cambridge, UK: UNEP-WCMC.

# Répartition



## Conséquences

- Diversification des nomenclatures et des objectifs de gestion
- Absence d'harmonisation et d'équivalence entre les classifications nationales
- Complexification des types et des modalités de gestion (superpositions de statuts, ...)



Nécessité de parler un langage commun



### Principes

Correspondre à la définition UICN d'aire protégée

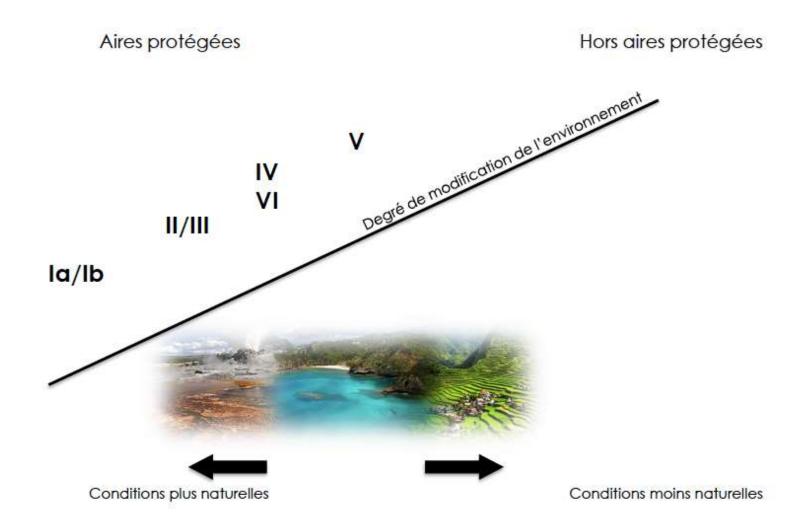
« un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré, par des moyens légaux ou autres, afin de favoriser la conservation à long-terme de la nature et des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui y sont liés »

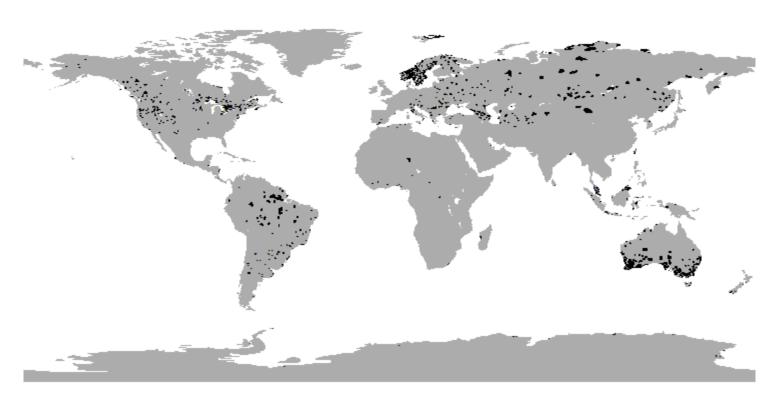
- Le système de classement des aires protégées est international
- Le choix de la catégorie se fait en fonction du principal objectif de gestion à long terme

### Classification

	Intitulé	Principal objectif de gestion à long terme
la	Réserve naturelle intégrale	Recherche scientifique
lb	Zone de nature sauvage	Protection des ressources sauvages
II	Parc national	Protection d'écosystèmes à des fins récréatives
III	Monument naturel	Préservation d'éléments naturels spécifiques
IV	Aire de gestion des habitats ou des espèces	Conservation avec intervention de gestion
٧	Paysage protégé	Conservation de paysages et fins récréatives
VI	Aire protégée de ressources naturelles gérées	Utilisation durable des écosystèmes naturels

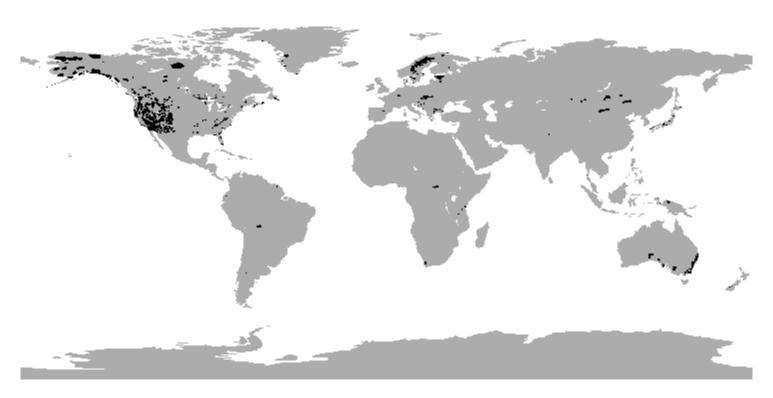
## Gradation





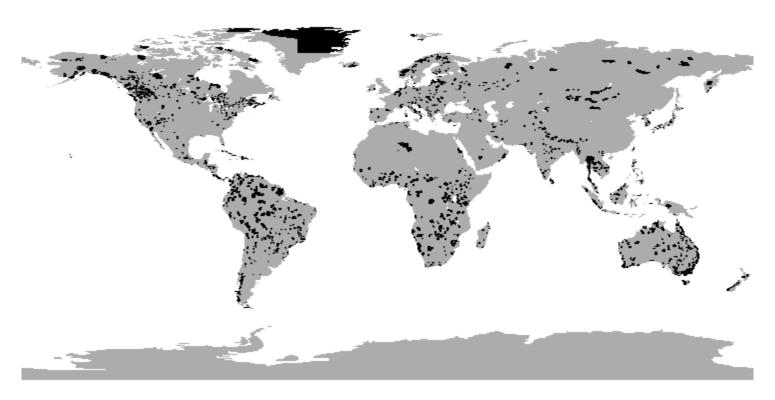
Protected Areas

IUCN Category Ia

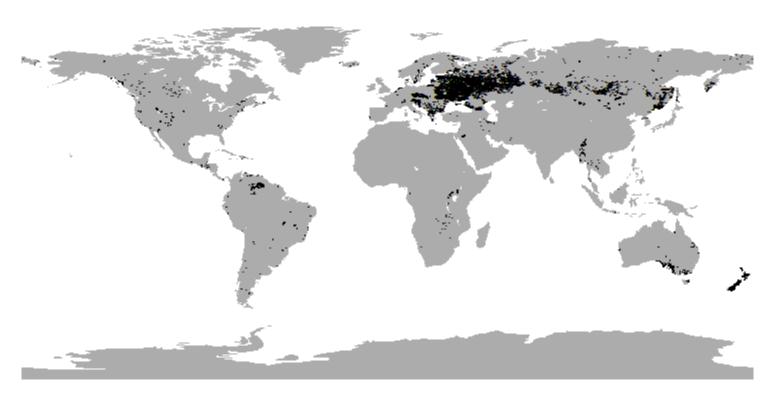


Protected Areas

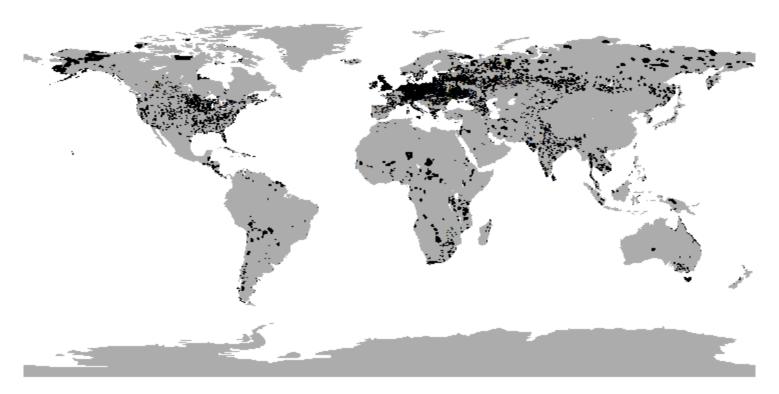
IUCN Category Ib



Protected Areas
IUCN Category II

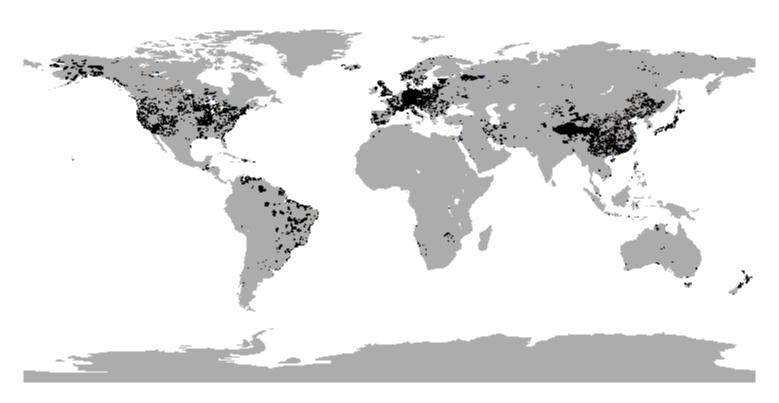


Protected Areas
IUCN Category III

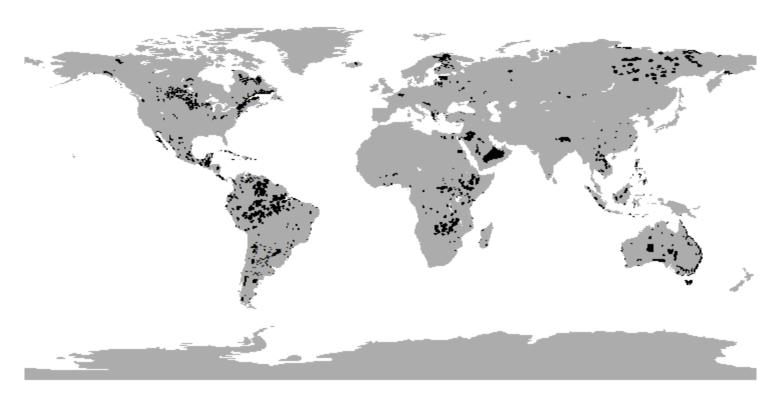


Protected Areas

IUCN Category IV



Protected Areas
IUCN Category V



Protected Areas
IUCN Category VI

# Correspondance des outils français



Catégories UICN	Objectifs de gestion	Espaces protégés français (principales correspondances)
Catégorie la Réserve naturelle intégrale	Recherche scientifique	Réserve intégrale (parc national)     Réserve naturelle nationale
Catégorie Ib Zone de nature sauvage	Protection de ressources sauvages	
Catégorie II Parc national	Protection d'écosystèmes et récréation	Parc national (zone cœur)
Catégorie III Monument ou élément naturel	Préservation d'éléments naturels spécifiques	Réserve naturelle géologique     Site classé – Site inscrit
Catégorie IV Aire de gestion des habitats ou des espèces	Conservation avec intervention au niveau de la gestion	<ul> <li>Réserve naturelle nationale</li> <li>Réserve naturelle régionale</li> <li>Réserve naturelle de Corse</li> <li>Réserve biologique intégrale</li> <li>Réserve biologique dirigée</li> <li>Réserve nationale de chasse et de faune sauvage</li> <li>Site du Conservatoire du littoral</li> <li>Arrêté de protection de biotope</li> </ul>
Catégorie V Paysage terrestre ou marin protégé	Conservation de paysages terrestres ou marins et récréation	<ul> <li>Parc naturel régional</li> <li>Parc national (zone d'adhésion)</li> <li>Parc naturel marin (selon la réglementation et les objectifs de gestion mis en place)</li> <li>Site des Conservatoires d'espaces naturels</li> <li>Espace naturel sensible</li> </ul>
Catégorie VI Aire protégée pour l'utilisation durable des ressources naturelles	Utilisation durable d'écosystèmes naturels	<ul> <li>Parc naturel marin (selon la réglementation et les objectifs de gestion mis en place)</li> <li>Site des Conservatoires d'espaces naturels</li> </ul>